



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 février 2026

Objet : Demande de subvention à la Collectivité de Corse dans le cadre de l'acquisition de collections 2026 pour la médiathèque de l'Alb'Oru et la Bibliothèque du Centre

Date de la convocation : 6 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame GIUDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge ;

Madame MATTEI Mathilde à Monsieur PIERI Pierre.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le guide des aides Culture de la Collectivité de Corse et notamment le volet « aide à l'aménagement et à l'équipement des médiathèques » ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 février 2026 ;

Considérant l'objectif de la ville de Bastia de développement et d'élargissement à de nouveaux publics de la lecture et de l'offre culturelle ;

Considérant que la médiathèque Alb'Oru et la bibliothèque du centre envisagent d'acquérir des ouvrages et des documents multimédia dont la dépense éligible est estimée à 73 500 € H.T. ;

Considérant la mise à disposition de ces fonds permettant, entre autres, une exploitation pour l'organisation de conférences, expositions et actions d'animations diverses ;

Considérant que ces acquisitions peuvent être subventionnées au titre de « l'aide à l'aménagement et à l'équipement des médiathèques ».

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1:

- **Approuve** le programme d'acquisitions des collections 2026 de la médiathèque Alb'Oru et de la bibliothèque du centre.

Article 2 :

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Acquisitions de collections 2026 pour la médiathèque Alb'Oru et la bibliothèque du centre	73 500,00	CC – Règlement des aides Culture – « aide à l'aménagement et à l'équipement des médiathèques » (60%)	44 100,00
		Ville (40%)	29 400,00
Total dépenses	73 500,00	Total recettes	73 500,00

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 17/02/2026

Signé électroniquement le 16/02/2026

Paul TIERI


Pierre SAVELLI


Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.